

# **Exigence des salariés : Garanties Sociales**

Le lundi 10 décembre les organisations syndicales devaient présenter leurs contre-propositions et demandes concernant l'organisation du travail et les effectifs correspondant au plan 2008-2010 de la direction. Tout d'abord M. Tostain, répondant à une demande de la CGT, annonçait le gel des mutations liées à la modernisation jusqu'à la signature de l'accord.

**Avant d'énoncer les effectifs et les organisations voulues par les salariés, nous avons exposé leur principale demande :**

**« L'exigence de Garanties Sociales. »** (Voir le document ci-après.)

*Concernant tout particulièrement la Garantie de l'Emploi, (point 2) nous avons fait remarquer que ceci était un préalable essentiel répondant à l'inquiétude des salariés. Cette garantie de l'emploi n'est rien d'autre que la traduction par les faits des propos tenus par M. Guilbert lors de la 1<sup>re</sup> réunion avec les syndicats.*

**La direction doit répondre par écrit le lundi 17 décembre**

Nous avons indiqué qu'une fois ces **Garanties Sociales** acquises, nous pourrions présenter et expliquer les demandes des salariés de Rotatives nuit, Expédition nuit, Magasin Général, Nettoyage Rotatives, Maintenance & Travaux de jour, Expédition jour, Entretien Général, Infographie et Saisie.

En revanche nous avons annoncé que nous ne pourrions pas nous prononcer sans avoir des précisions et des compléments d'information concernant :

- **LE NOMBRE DES AGENTS DE MAITRISE DANS CHAQUE SERVICE.**
- **COORDINATION PRE-PRESSE.-** Du fait de la disparition du Pré-presse nous avons demandé à la direction de nous fournir les fonctions, les tâches, les horaires, le roulement, le statut...
- **MISE EN PAGE JOUR/NUIT.-** Avant d'accepter « sur parole » la disparition de ce service nous demandons une présentation complète et documentée de la version de Milenium qui sera installée au Dauphiné Libéré.
- **COMPOGRAVURE.-** Nous souhaitons confirmation de l'éventuelle mise en production d'Ad-on-line Ciclon (Protec) pour l'intégration de la publicité.

- **LABO PHOTO.-** Les tâches principales de ce service étant toujours d'actualité, nous ne comprenons pas sa disparition. Nous demandons des précisions.
- **REPRODUCTION NUIT.-** Nous demandons une explication et les projets sur le traitement automatique des photos couleur rejetées par le filtre, et sur le tri automatique des plaques en sortie des perfo-coudeuses.
- **STUDIOS DE DESSIN / SUPPLEMENTS / MULTIMEDIA / SUPPORT REDACTION / TOUR DE CONTROLE.-** Ces services ne sont pas précisés en détail. Nous demandons donc des fiches de poste détaillées concernant les fonctions, les tâches, les horaires, le roulement, le statut...
- **REDACTION.-** Nous pourrions nous prononcer sur un effectif et une organisation, uniquement après avoir pris connaissance du projet Milenium et des conditions de passage, formations, statut, etc.
- **INFORMATIQUE / TELECOM.-** Nous pourrions nous prononcer qu'une fois le projet de l'entreprise connu.

***Aujourd'hui nous entamons la révolution technologique, industrielle et sociale la plus importante de l'histoire du Dauphiné Libéré.***

***Nul ne doit se tromper sur la profondeur De ces changements...***

Nous l'affirmons haut et fort : face à ces transformations profondes, notre organisation syndicale sera partenaire.

Pour que cette modernisation ne se traduise pas en précarité et casse sociale, c'est aujourd'hui qu'il faut agir.

C'est sur les **Garanties Sociales** demandées par les salariés, que le Dauphiné Libéré de demain sera bâti durablement.

La demande est faite... mais sans votre soutien elle sera « lettre morte »

**C'EST A VOUS D'EXIGER  
SON APPLICATION**

# Garanties sociales

## Demandes CGT

### 1. Interdire le licenciement

Dans le plan de sauvegarde de l'emploi il doit être clairement écrit : « Dans le cadre de ce plan de sauvegarde de l'emploi il n'y aura aucun licenciement sec. Aucun temps partiel non-souhaité ne sera imposé aux salariés travaillant aujourd'hui à plein temps. »

### 2. Garantir l'emploi

Le contrat de travail de chaque salarié du secteur technique (ex-PSE + Saisie) sera modifié. Il retranscrira les propos du P-DG garantissant un emploi à chaque salarié de l'entreprise jusqu'à la fin de sa vie professionnelle. Il sera inscrit notamment que dans le cas où l'employeur ne serait plus en condition de respecter cet engagement, il versera au salarié toutes les sommes qu'il aurait du déboursier jusqu'à sa retraite.

### 3. Garantir le lieu du travail et vie pour les salariés mutés

Dans son nouveau contrat de travail chaque salarié muté, se verra garantir pendant une durée d'au moins 7 ans le maintien géographique de son affectation.

### 4. Maintenir le salaire et le plan de carrière

Chaque salarié muté dans un service ou secteur où la rémunération sera moins élevée, bénéficiera du maintien intégral de son salaire. Il verra rattachée à son nouveau contrat la grille professionnelle qui était la sienne. Ainsi son salaire évoluera comme s'il n'avait pas changé de service.

Les modifications des conditions de travail feront l'objet d'un dédommagement forfaitaire négocié par les organisations syndicales.

### 5. Postes attribués prioritairement à ceux qui n'en ont plus

Les nouveaux postes créés dans l'entreprise seront prioritairement attribués aux salariés qui voient leurs emplois disparaître. Aucun poste ne sera « réservé ». Ils seront listés et attribués aux salariés selon les critères définis préalablement.